

## **Compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2007 à Vic-le-Comte, Allier Comté Communauté, Pays du Grand Clermont**

### **Participants :**

Séverine BARBAT, URCAM

Emmanuelle BLANC, ARDTA

Magalie BLANCHET, Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Cyril BOST, Allier Comté Communauté

Jean-Pierre BRENAS, UNAPL

Daniel CHEVALEYRE, Conseil Général du Cantal

Solenne CORRAND, ARDTA

Jacques COUVRET, Pays Saint-Flour Haute Allier

Frédérique CROUZOLON, Communauté de Communes du Pays d'Olliergues

Christian DAURES, ARDTA

Agnès DETEX, ITSRA formation gérontologie

Michel DOLY, Conseil Economique Social et Régional d'Auvergne

Karen DUPIN, Communauté de Communes de Sauxillanges

Brigitte FALGOUX, Communauté de Communes de l'Emblavez

Mélanie FONTON, Conseil Régional d'Auvergne

Malika FOURNIER, Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise

Stéphanie FROBERT, ARDTA

Estelle GAZET, Conseil Général de l'Allier

Marie-Noëlle GENEVE, Mairie de Loubeyrat

Ludivine GIRAL, Sancy Artense Communauté

Julien GOUBELY, Sancy Artense Communauté

Marlène GOUYON, Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

Pascal GUITTARD, ARDTA

Samuel HOUDEMON, Pays de Saint Flour Haute Auvergne

Jean-François JOBERT, Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne

Mylène LIORET, ARDTA

Bernard MAGNAUDET, Agence Entreprendre au Pays d'Aurillac

Pierre-Olivier MALARTRE, Communauté de Communes du Langeadois

Géraldine MARCON, Chaîne DEMAIN

Alain MARTEL, EDF

Yvette MERCIER, Conseil Régional d'Auvergne

Françoise MERCIER-RAYET, Conseil Régional d'Auvergne

Jacques MIALHE, Conseil Général du Puy-de-Dôme

Fanny RENAULT, Pays de Saint-Flour Haute Auvergne

Marion ROUSSEL, Association Créer et Vivre en Massif Central / ADIMAC

Florence SEGUIN-CALLOIS, ARDTA

Sonia SOUBEYROUX, Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour

Adeline TENEAU, Comité d'Expansion Economique du Puy-de-Dôme

Marie-Béatrice VENTURINI-LENOIR, Conseil Général de l'Allier

Stéphane ZAPATA, Pays Vichy Auvergne

## **Ordre du jour :**

### **Quid des professionnels de la santé en Auvergne ?**

- ◆ Outils à la disposition des professionnels et des collectivités, présentés par Séverine BARBAT chargée de mission à l'URCAM,
- ◆ Situation des professionnels et des collectivités présentée par Michel DOLY, Président du CESR et Professeur à l'Université d'Auvergne,
- ◆ Organisation des services et mesures incitatives présentées par Françoise MERCIER RAYET Vice-Présidente en charge de la Santé au Conseil régional d'Auvergne : les Maisons de santé, exemples et financements ; jeunes médecins en milieu rural, moyens et résultats attendus,
- ◆ Recherche de professionnels de la santé : actions de prospection et de communication initiées par l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) représentée par son Président Jean-Pierre BRENAS,
- ◆ Présentation du dispositif mis en place par le Conseil général de l'Allier avec Estèle GAZET.

### **Communiquons !**

- ◆ Actualités de l'Agence (Université 2008) et du Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (appel d'offre pour investisseurs)
- ◆ Les émissions de la chaîne Demain.TV avec Géraldine MARCON journaliste-reporter : bilan 2006-2007 et perspectives 2008

### **3<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail anglophone d'accueil de nouveaux arrivants étrangers - English Network**

- ◆ Préparation du salon d'Utrecht (8 et 9 mars 2008) pour une participation de l'Agence en collaboration avec ses partenaires et les territoires volontaires.

Mot d'accueil par Monsieur BLANC, Maire de Vic-le-Comte, Président d'Allier Comté Communauté : il souligne la nécessité pour les collectivités locales de prendre en compte l'accueil des nouveaux habitants, y compris pour celles qui bénéficient d'un flux de population positif (cas de Vic-le-Comte). Les professionnels de la santé participent à la qualité des services sur un territoire ; des dispositions doivent être prises pour accueillir ces professionnels et favoriser leur installation.

## **LES PROFESSIONNELS DE LA SANTE EN AUVERGNE**

## **Outils à la disposition des professionnels et des collectivités, présentés par Séverine BARBAT chargée de mission à l'Union Régionale des Caisses d'Assurances Maladie (URCAM)**

L'URCAM est un organisme régional de l'Assurance Maladie, assurant la coordination des politiques de gestion du risque en inter-régime (régime général, MSA, RSI etc.). Son domaine d'intervention concerne plus particulièrement la médecine dite de ville, structurée autour des professionnels de santé libéraux. Néanmoins depuis 2004, le législateur a souhaité rapprocher la médecine de ville et l'hôpital, en créant la Mission Régionale de Santé (MRS) autour de l'URCAM Auvergne et l'Agence Régionale des Hôpitaux (ARH). Cette structure a pour mission la mise en place d'actions favorisant la coordination inter-secteur (monde de la médecine de ville et hôpital) sur des thèmes communs (démographie des professionnels de santé, permanence des soins, gestion des réseaux de santé etc.).

La gestion de la démographie médicale est l'un des axes fondamentaux de la Mission régionale de santé, elle est en charge de la politique d'incitation à l'installation des professionnels de santé dans les secteurs les plus fragiles. Plusieurs pistes de travail sont émises sur ce thème notamment autour de la prise en charge du transport de l'utilisateur et du professionnel, la création de maisons de santé pluridisciplinaires, le financement de maisons de garde etc.

Séverine BARBAT présente plus particulièrement les outils d'aide à l'installation des professionnels de la santé susceptibles d'intéresser les collectivités locales.

Ces aides sont définies en fonction de zonages, qui ont chacun leur particularité et leurs effets :

- les zones déficitaires ont été définies par la Mission régionale de santé par un arrêté du 25 octobre 2005 conformément aux textes législatifs et directives nationales parus en 2004 et 2005. La définition des zones déficitaires s'est faite à partir de critères sur l'offre de soins et socio-démographiques. Le territoire de référence a été défini autour de la notion d'accessibilité et de flux de patientèle (étude de marché), la trame de base étant le bassin de services intermédiaires, découpage territorial produit par l'INSEE. Aujourd'hui ces zones déficitaires concernent plus directement les médecins généralistes. Les professionnels de la santé s'installant sur ces zones bénéficient d'exonération fiscales et d'aides forfaitaires, selon les conditions prévues et formalisées dans des conventions (ex : avenant 20 à la convention entre les médecins libéraux et l'Assurance Maladie de février 2006). Des zones déficitaires devraient être définies pour les autres professions de santé en théorie en 2008 (infirmiers libéraux, masseurs-kinésithérapeutes). Voir carte jointe en annexe1.
- les zones fragiles sont des territoires où les Maisons de santé pluridisciplinaires pourront être financées par l'Assurance Maladie (avec le Fonds d'Intervention et de Coordination et de Qualité des Soins - FICQS), le Conseil régional et les Collectivités. D'autres investissements liés à l'organisation des services induits par une Maison de santé pluridisciplinaire pourront être pris en charge, dès l'instant où ils se situent sur la zone fragile. La carte des zones fragiles devrait être définie officiellement au début de 2008 par arrêté de la MRS.
- Les zones de Revitalisation Rurale (ZRR), définies et mises à jour annuellement par la DIACT peuvent permettre aux professionnels de santé de bénéficier de certaines exonérations fiscales notamment la taxe professionnelle ou la taxe foncière (cf. la loi sur le développement des territoires ruraux de février 2005).

La MRS a mis en place un guichet unique d'information sur l'installation des professionnels de santé en Auvergne, regroupant différents outils, accessible via le site Internet de l'URCAM [www.auvergne.assurance-maladie.fr](http://www.auvergne.assurance-maladie.fr). Parmi ces outils à la disposition des professionnels de la santé et des collectivités : [inst@lsanté](mailto:inst@lsanté) et [c@rtosanté](mailto:c@rtosanté).

Le premier [inst@lsanté](mailto:inst@lsanté) est une base d'informations mise à jour sur l'installation des professionnels de santé couvrant de nombreux domaines des démarches administratives aux aides potentielles. Des informations pratiques et des contacts locaux sont accessibles dans la partie régionale de cet outil.

Le second outil, [C@rtosanté](mailto:c@rtosanté) permet d'établir des analyses territoriales grâce à une cartographie dynamique. Une version « grand public » est directement accessible sur le site de l'URCAM, une seconde nommée [C@rtosanté Pro](mailto:c@rtosanté) plus détaillée permet de produire des études de patientèle précise à partir d'une commune d'installation. Cet outil n'est pas en libre service, il est utilisable auprès des services de relations avec les professionnels de santé des CPAM ou auprès de l'URCAM.

L'URCAM Auvergne propose son expertise pour toute étude de projet d'installation, que cette initiative provienne du professionnel ou d'une collectivité et invite à la prudence par rapport à l'analyse exclusive des statistiques extraites sans commentaires des outils informatiques.

Une adresse mail est mise à la disposition des professionnels de santé, des collectivités mais aussi du grand public pour fournir les renseignements complémentaires personnalisés.

**Mail : [instalsante.auvergne@assurance-maladie.fr](mailto:instalsante.auvergne@assurance-maladie.fr)**

**Pour voir ces outils : [www.auvergne.assurance-maladie.fr](http://www.auvergne.assurance-maladie.fr)**

**Pour répondre à toute question : Sèverine BARBAT 04.73.31.74.31**

**[Severine.barbat@assurance-maladie.fr](mailto:Severine.barbat@assurance-maladie.fr)**

### **Situation des professionnels et des collectivités présentée par Michel DOLY, Président du CESR et Professeur à l'Université d'Auvergne**

Le nombre de médecins formés aujourd'hui en France devrait attiser certaines inquiétudes. Certes dans les années 80 il y a eu un recul du nombre de médecins formés qu'une expérimentation avait justifié : diminuer le nombre de médecins permettrait-il de réduire les dépenses de santé ? Cette hypothèse s'est avérée fautive. Depuis les années 90, le numerus clausus à l'entrée des études de médecine n'a cessé d'augmenter et l'Auvergne a largement rattrapé son retard.

Or s'il n'est plus d'inquiétude à avoir sur le nombre de médecins formés, il en va tout autrement de leur répartition sur le territoire national : tandis que les grandes agglomérations et les villes profitent de l'arrivée de ces nouveaux praticiens, les campagnes ne voient pas le remplacement des médecins partant à la retraite et voient leur territoire se désertifier aux dépens des habitants.

Pur l'instant l'Auvergne n'est pas trop mal lotie, par rapport à d'autres régions dont le PIB est bien supérieur.

La question de l'avenir des services de santé en milieu rural se pose à l'échelle du Massif-Central. La Région Auvergne porte fortement la volonté de mutualiser les moyens d'observation des 6 régions et d'élaborer une cartographie Massif-Central des professionnels de la santé, des zonages et de leurs critères, des aides proposées par

chaque collectivité régionale, départementale et locale. L'enjeu est de parvenir à la définition d'une politique à l'échelle du Massif : pour maintenir et attirer des professionnels de la santé.

Michel DOLY insiste sur la nécessité d'avoir des critères adaptés au milieu rural et de les revendiquer (cf le rôle joué par un hôpital local dans l'ancrage des professionnels de la santé libéraux et dans l'optimisation des équipements ou encore la prise en compte de l'accessibilité aux soins d'urgence, des pathologies réminentes selon les territoires, la nature des soins apportés...).

Trois objectifs justifient le travail à l'échelle Massif :

1. regrouper l'analyse territoriale de la démographie médicale,
2. proposer un guichet unique permettant une plus grande lisibilité sur les aides octroyées et une meilleure explicitation de l'accompagnement
3. avoir une plus grande cohérence et éviter les concurrences vaines au sein du massif Central, ce qui demande que chaque région soit dans cette disposition et cette réflexion commune, en amont.

**Organisation des services et mesures incitatives présentées par Françoise MERCIER RAYET Vice-Présidente en charge de la Santé au Conseil régional d'Auvergne : les Maisons de santé, exemples et financements ; jeunes médecins en milieu rural, moyens et résultats attendus**

Tout en précisant que la Santé relève de la compétence de l'Etat, Françoise MERCIER RAYET resitue l'intervention du Conseil régional dans la logique d'aménagement et de développement des territoires.

Le cahier des charges des Maisons de santé financées par le Conseil régional résulte d'une consultation auprès des principaux intéressés (médecins installés et étudiants) et de visites organisées par la commission santé de l'Association des Régions de France (ARF), notamment à Lons le Saunier.

Certains critères sont incontournables : la pluridisciplinarité de la maison de santé, un minimum de 3 médecins. Le bâtiment doit répondre aux exigences d'éco-construction. Elle doit se situer dans une zone déficitaire ou dans une zone de revitalisation rurale ou dans une zone fragile. Le dispositif est également ouvert aux zones non déficitaires mais limitrophes. Voir cahier des charges ci-joint (annexe 2).

Concernant les critères définissant les zones déficitaires, Françoise MERCIER RAYET invite à intégrer des données qualitatives et non pas seulement quantitatives, pour prendre en compte par exemple le niveau de satisfaction de la population.

Le dispositif de financement des maisons de santé est conçu à titre expérimental : d'autres solutions adaptées aux particularités de chaque territoire ne doivent pas être écartées. La prise en charge des frais de transport des patients pour se rendre chez le médecin peut être une solution. Les jeunes médecins sont souvent réticents pour supporter des frais de structure et de gestion inhérents à la maison de santé ; d'autres formes juridiques de portage sont à explorer.

Pour favoriser l'installation de jeunes médecins en milieu rural, le Conseil régional a mis en place une bourse correspondant à 400€ par mois durant le stage de l'étudiant. La formation des maîtres de stage est indispensable et la faculté de médecine de Clermont-Ferrand pourrait la mettre en place à condition qu'elle soit financée...

A ce jour 10 étudiants se sont engagés dans ce dispositif. Si ces étudiants acceptent d'assurer des gardes dans le secteur où ils font leur stage, cette bourse sera doublée. Voir modalités d'intervention ci-joint (annexe 3).

### **Présentation du dispositif mis en place par le Conseil général de l'Allier avec Estèle GAZET**

Le dispositif « Wanted » est issu du groupe de réflexion « Défi 2015 » porté par le Conseil général de l'Allier. Faisant le constat d'une population vieillissante, d'une offre de soin globalement satisfaisante sur le département mais avec 4 zones sous-médicalisées et des cessations d'activité non reprises par des professionnels de la santé, le Conseil général a mis en place un dispositif d'aide incitatif auprès des jeunes médecins venant s'installer dans les zones de revitalisation rurale (éligibilité au Fonds de compensation de TVA et exonération de charges). Cette bourse est sur 3 ans, à partir du 3<sup>ème</sup> cycle d'étude (700€/mois la 1<sup>ère</sup> année, 1200<sup>e</sup> la 2<sup>ème</sup>, 1700 la 3<sup>ème</sup>). En contrepartie, le jeune s'engage à exercer sur le territoire durant 6 ans.

2 jeunes en ont bénéficié en 2006 et 2 en 2007.

Ce dispositif a fait l'objet d'une communication ciblée et décalée : 20 000 affiches ont été envoyées aux Universités de médecine française ; Le figaro, The Times, Le Parisien, TF1 et LCI ont relayé l'information.

D'autres départements ont mis en place le même type de dispositif : La Manche, la Sarthe.

### **Recherche de professionnels de la santé : actions de prospection et de communication initiées par l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) représentée par son Président Jean-Pierre BRENAS**

L'UNAPL regroupe des syndicats de profession libérale dont la moitié sont des professions médicales (médecin généraliste, kiné, dentiste, infirmières,...).

L'UNAPL organise depuis 2006, dans le cadre du salon de l'emploi organisé par l'ANPE un forum de l'installation et propose de mettre en relation des étudiants en médecine et des collectivités locales qui recherchent un médecin.

Dans le cadre de la convention signée entre l'UNAPL et l'Agence des territoires, il est prévu d'organiser une prospection ciblée auprès des professionnels de la santé (public étudiant) français et européens.

L'UNAPL s'engage à accompagner les professionnels de la santé susceptibles de venir s'installer en Auvergne, en les mettant en relation avec l'Ordre des médecins (lorsqu'ils sont étrangers, pour la procédure de reconnaissance des diplômes), à leur expliquer les aides et leur faciliter les démarches.

Jean-Pierre BRENAS défend les mesures incitatives mises en place pour encourager les jeunes médecins à venir s'installer en milieu rural. La délégation de tâches et l'organisation de vacations dans les maisons de santé ou encore les cabinets secondaires voire les cabinets ambulatoires sont autant de pistes de travail à explorer pour le futur, même si ce ne sera pas sans compter sur l'évolution des codes de déontologie des différents Ordres.

Ci-joint la convention signée entre l'UNAPL et l'Agence des territoires, le 11 décembre dernier (annexe 4).

### **Remarques, réflexions des participants :**

- Le para-médical est aussi à prendre en compte dans l'organisation des services de santé, en veillant à leur articulation (lien entre aide à domicile et médecine par exemple) : cf l'ergothérapie
- L'environnement de qualité et des services sur les territoires est primordial pour attirer des professionnels de la santé et certainement plus incitatives que les mesures financières
- Le relief de nos territoires devrait être prise en compte dans les critères d'éligibilité aux aides
- N'y a-t-il pas un déséquilibre entre les mesures incitatives allouées aux professionnels de la santé, par rapport à celles qui peuvent bénéficier aux commerces et services de proximité, essentielles aussi pour le territoire ?
- Le système des médecins mutualistes basé sur des emplois salariés peut être une réponse adaptée aux préoccupations des jeunes médecins et pourrait être étendu.

### **LA COMMUNICATION**

#### **Actualités de l'Agence des territoires présentées par Pascal Guittard**

- Monsieur Jean-Michel GUERRE, Vice-Président du Conseil régional en charge de l'aménagement et du développement des territoires devrait succéder à Monsieur René Souchon à la présidence de l'Agence des territoires (Conseil d'administration le 11 décembre)
- Réalisation d'une étude par l'INSEE en partenariat avec l'Agence, sur l'attractivité démographique de l'Auvergne : flux migratoires en augmentation avec une inversion des flux avec les régions PACA et Rhône-Alpes (plus d'entrants que de sortants). Etude consultable sur [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/auvergne/publi/lettre/e\\_lettre47.htm](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/publi/lettre/e_lettre47.htm) et prochainement en ligne sur le site web Ressources pour les territoires.
- Développement de l'offre de formation et réalisation d'un site web ressources pour les territoires
- Prix CBNews pour la campagne de communication « les urbanophiles » (depuis, récompensé au forum CAP'COM « Coups de cœur du JURY » et au Festival de la Publicité de Méribel en recevant le Cristal du Marketing Viral (catégorie Films) et le Cyber Grand Cristal France !!!)
- 140 offres service+ en ligne
- Résidences d'entrepreneurs : plus de 50 résidences courtes réalisées et 9 résidences longues en cours
- Démarche qualité : référentiel en cours de finalisation, visites réalisées auprès de 17 structures positives
- Prospection à l'étranger : voyage d'étude en Roumanie, préparation du salon d'Utrecht (Pays-Bas) pour mars 2008, groupe de travail anglo-saxon

## **L'Université européenne d'accueil de nouvelles populations**

600 visiteurs en 2006. Objectif 2008 : dimension Massif-Central (partenariat ADIMAC) et Europe plus pregnante.

Thème : « Communication et accueil de nouvelles populations »

Invité d'honneur : la Suède

Le site web [www.accueil-populations.com](http://www.accueil-populations.com) en ligne : chacun peut accéder aux informations du programme, apporter des commentaires en ligne et poster des suggestions. Les pré-rencontres seront également mises en ligne (calendrier, contenu, territoires)

Pré-rencontres en Auvergne : elles ont pour objectif de valoriser les expériences des territoires, en lien avec le thème : des fiches-actions figureront dans le dossier des participants.

Pour les pré-rencontres régionales : 3 ateliers proposés

**Exemples d'actions de communication tournées vers l'extérieur** : de la conception aux résultats (ex : « wanted » du Cg03, « les urbanophiles » de l'ARDTA, « Allez le 15 » du CG15,...)

**Accueil d'étrangers en Auvergne** : groupe de travail anglosaxon, association des britanniques dans l' Allier,...

**Communication faite sur le terrain** par les collectivités, habitants, entreprises,... : Club de parrainage, pack accueil, culture de l'accueil, vidéo Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, résidences d'artistes PNR Livradois Forez,....

Dates des pré-rencontres proposées : **mardi 11 mars et mardi 6 mai** de 10 à 12 h (lieu à déterminer)

Toutes les suggestions de thème, d'expériences sont les bienvenues.

### **Appel d'offre pour investisseurs lancé par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne en partenariat avec l'Agence des territoires : présenté par Jean-François JOBERTON, chef de projet de la MIATA (Mission d'Ingénierie Touristique)**

Le classement de l'Auvergne en terme de tourisme est le suivant :

- 6<sup>ème</sup> région de France pour la notoriété,
- 12<sup>ème</sup> pour la fréquentation,
- 19<sup>ème</sup> pour sa capacité d'accueil

L'effort doit donc porter sur la qualité de l'hébergement proposé, pour passer de la notoriété à la productivité.

Le CRDTA souhaite constituer une base d'offre foncière et immobilière d'envergure, à même de répondre aux demandes des opérateurs touristiques, d'en prospecter et de développer une nouvelle offre haut de gamme « Nattitude » sous la forme de resort écologique.

3 types d'offre sont recherchés :

- du **foncier** dont de l'offre de taille et de situation exceptionnelle pour "Nattitude resort" ;
- de **l'immobilier de caractère** de préférence avec foncier ;
- des **campings** (publics).

Toutes les collectivités d'Auvergne vont recevoir d'ici début 2008 un cahier des charges en vue de faire remonter auprès du CRDTA les offres répondant aux critères. Outre le terrain, le camping ou le foncier proposé, la collectivité devra être volontaire pour s'impliquer dans le développement touristique de son territoire (offre globale cohérente).

### **Les émissions de la chaîne Demain.TV avec Géraldine MARCON journaliste-reporter : bilan 2006-2007 et perspectives 2008**

Présentation du bilan des offres qui ont été tournées en 2006 et 2007 :

- sur 50 offres de reprise ou de création d'activité tournées, 24 ont été vendues, dont a priori 16 grâce à la promotion faite sur le chaîne Demain.TV (difficile à apprécier car la provenance des contacts n'est pas toujours identifiée : des efforts sont sollicités pour savoir comment le contact a eu connaissance de l'offre...)
- 14 offres non vendues dans l'hôtellerie-restauration, à relier au problème de financement (apport personnel souvent insuffisant, frilosité des banques)
- l'offre globale présentée (y compris la qualité de vie et des services) est primordiale : ce n'est pas seulement la qualité de l'offre de reprise qui est prise en compte par le porteur de projet
- des offres a priori difficiles à vendre, comme un village vacances par exemple, sont néanmoins reprises (bonnes surprises)
- la mission accueil Allier qui tient une gestion précise de ses contacts relève que 75% des candidats proviennent de Demain (y compris via le site Internet [www.demain.fr](http://www.demain.fr), où d'autres offres peuvent être présentées)

Les émissions de la chaîne TV Demain seront diffusées à partir de janvier 2008 sur TNT Paris, de 12h à 23h.

Pour 2008, l'Agence des territoires reconduit le partenariat, à raison de 2 émissions par mois. Elle propose que chaque émission soit thématique, et non plus territorialisée (en 2007 : choix de réaliser une émission par pays et parc).

Les thèmes proposés sont les suivants (pistes à titre indicatif) :

- l'eau (thermes, bouteilles, sport, santé, pêche,...)
- La forêt (exploitation, artisanat, tourisme, sport,...)
- le feu/le pierre (patrimoine, artisanat, Pays d'art et d'histoire, coutellerie,...)
- L'air (éolienne, aéronautique, sport, loisirs, artisanat,...)
- le goût
- la terre
- l'accueil (accompagnement, qualité,...)
- la vie (santé, service aux personnes, proximité, associatif, sport,...)
- l'innovation
- l'insolite

- l'art et la culture (tourisme, commerces,...)
- le durable
- la mobilité
- le bio la qualité
- la tradition...

Le prochain (tournage en décembre) sera sur le thème de l'eau. Toutes les propositions d'autres thèmes sont les bienvenues

En lien avec Emmanuelle Blanc et Mylène Lioret (animatrices ARDTA) chaque acteur fait des propositions de contenu de l'émission. Un calendrier précis avec les thèmes sera adressé début 2008.

### **3<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail anglophone d'accueil de nouveaux arrivants étrangers - English Network**

Une dizaine de personnes ont participé à la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail anglophone d'accueil de nouveaux arrivants étrangers (English Network).

Christian Daures a présenté la Foire d'Utrecht à laquelle l'ARDTA s'est rendue en 2007 avec ses partenaires (l'UCCIMAC et le réseau EURES). Cette « foire à l'immigration » accueille chaque année plus de 10000 personnes toutes prêtes à quitter les Pays Bas pour s'installer ailleurs.

Les 8 et 9 mars 2008 aura lieu la 10<sup>ème</sup> foire d'Utrecht. L'ARDTA y sera présente avec ses partenaires et les territoires intéressés. Attention, nous irons aux Pays Bas sous une bannière Auvergne, les territoires intéressés sont les bienvenus sous réserve d'être anglophone pour accueillir les porteurs de projets en anglais.

Les prochaines réunions du groupe de travail du réseau anglophone viseront à décider des outils à mettre en place pour Utrecht.

Pour plus de renseignements sur ce groupe de travail, contact Solenne Corrand (04 73 31 81 57 – [s.corrand@ardt-auvergne.fr](mailto:s.corrand@ardt-auvergne.fr)).

**Prochaine rencontre régionale prévue le mardi 11 mars 2008  
(le lieu et le thème vous seront ultérieurement communiqués)**